



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 30 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251229-D20250018110-DE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 25

de Votants : 26

Dont vote par procuration : 1

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00181/2025 du 29/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session extraordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 23 décembre 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

### Etaient présents : (25)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (adjointe au maire), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au maire), M. Jacques Martial HENRY (conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), Mme Nourinya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Badrou RADJAB (conseiller municipal)

### Absents : (23)

M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI (conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (conseillère municipale), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. M. Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale),

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (1)

Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale).

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

### OBJET :

**Signature de l'accord  
cadre de préfiguration du  
contrat de ville 2026-  
2030**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 31/12/2025 que la convocation avait été faite le 23/12/2025.

Le Maire.



**Considérant** que le GIP 976 Maoré Ouvoimoja, centre de ressource, et de capitalisation pour la politique de la ville est mandaté par les services de l'Etat pour accompagner les collectivités territoriales dans la phase de rédaction des contrats de ville 2026-2030 intitulé Engagements Quartiers 2030.

**Considérant** que pour assurer la continuité de la mise en œuvre des actions de la politique de la ville, la préfecture propose la signature d'un accord cadre de préfiguration permettant à tous la possibilité de bénéficier des crédits et moyens nécessaires visant à l'instruction des programmations respectives pour l'année 2026.

**Considérant** que l'autorité municipale est saisie pour avis avec une réponse du conseil municipal attendue avant le 31 décembre 2025.

**Considérant** que les résultats relatifs à la consultation citoyenne sur les priorités à envisager pour la période 2026-2030 sont connus. Cette enquête organisée par le « GIP 976 Maore Ouvoimoja » nous révèle que sur les 9 389 personnes touchées (13, 12% de la population) les priorités se classent comme suit (voir dossier complet en annexe).

- Priorité N° 1 « la lutte contre l'insalubrité, l'habitat indigne et l'exclusion urbaine » - 77, 1 %
- Priorité N° 2 « l'intégration et la réussite éducative » - 73, 7 %
- Priorité N° 3 « la lutte contre la délinquance » - 68,8 %
- Priorité N° 4 « la coordination des structures d'accompagnement à l'emploi » - 58,9 %
- Priorité N° 5 « le soutien des personnes en situation de handicap » - 56, 7 %
- Priorité N° 6 « l'accès aux droits » - 48,4 %
- Priorité N° 7 « la structuration des activités économiques informelles » - 42, 3 %
- Priorité N° 8 « l'implication et la mobilisation de l'ensemble des acteurs » - 33,5%
- Priorité N° 9 « la participation des habitants » - 40,5%

**Considérant** que c'est sur la base de ces orientations que porteront les enjeux de la politique de la ville sur le territoire communal pour la période 2026-2030, en retenant les cinq premières priorités identifiées par la population pour la rédaction de son futur contrat de ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1 :** d'autoriser le Maire à signer avec le Préfet de Mayotte et le Président de la CADEMA, l'accord cadre de préfiguration du contrat de ville Mamoudzou « Engagements Quartiers 2030 » dans l'attente de la finalisation de la rédaction de son nouveau contrat de Ville.

**Article 2 :** d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget 2026 de la commune.

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait à Mamoudzou, le 30/12/2025

Le Maire  

**Abstention (0) :**  
**Contre (0) :**